

36364 - Il n'est pas institué pour le pèlerin ayant opté pour un pèlerinage isolé de procéder ensuite à un petit pèlerinage

question

La Sunna prévoit-elle que le pèlerin se rend à Taniim pour se mettre de nouveau en état de sacralisation et procéder à un petit pèlerinage en suivant l'exemple d'Aïcha (P.A.a) après avoir fait le grand pèlerinage séparément ?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Quant au comportement de certaines personnes qui multiplient les petits pèlerinages en allant se mettre en état de sacralisation à Taniim ou à Djeiranaou ailleurs après avoir fait le petit pèlerinage antérieurement à leur grand pèlerinage, aucun argument ne permet de le soutenir . Bien au contraire, les arguments indiquent qu'il est préférable de s'en passer. En effet, le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et ses compagnons n'ont pas fait le petit pèlerinage après avoir achevé leur grand pèlerinage.

Seule Aïcha était allée se mettre en état de sacralisation à Taniim parce qu'elle n'avait pas pu faire le petit pèlerinage en même temps que les autres à cause de ses règles. Elle demanda au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) de lui permettre d'aller faire un petit pèlerinage en remplacement de celui qu'elle avait initié depuis le lieu fixé pour son entrée en état de sacralisation. Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) accéda à sa demande. Ce qui lui permit de réaliser deux petits pèlerinages. Le premier (initié puis interrompu à cause des règles) et celui fait par la suite isolément. Il n'y a aucun inconvénient à ce que celui qui se trouve dans le même cas qu'Aïcha fait un petit pèlerinage après son achèvement du grand pèlerinage. Ceci permis de se conformer à tous les arguments et de rendre les choses aisées pour les musulmans.

Nul doute que le fait pour le pèlerin de procéder à un autre petit pèlerinage après celui fait dès son entrée dans La Mecque et avant le grand pèlerinage est pénible pour tous et accentue la bousculade et provoque des accidents et reste, de surcroît, contraire à l'enseignement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) confiné dans sa Sunna. »